



- Légende**  
Hauteurs maximales des bâtiments
- Hauteurs spécifiques
  - Voir règlement écrit
  - Non réglementé
  - 9 m
  - 12 m
  - 15 m
  - 18 m
  - 20 m
  - 21 m
  - 27 m
  - 30 m
  - 50 m
  - Limites communales

**Avertissement**  
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service public.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de face de la voie.

Sources des données :  
DGPR Cadastre  
CUD PLUind

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Parcours de la Mer - BP 85520  
59008 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tel: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS  
Craywick**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022  
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e  
0 250 500 Mètres